

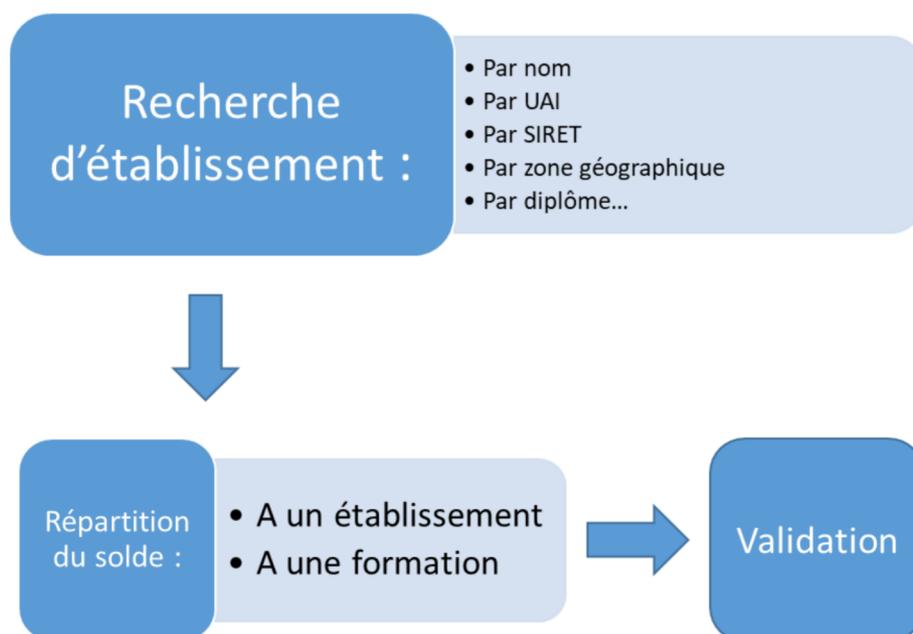
1.3 Le process suivi par les entreprises et la plateforme SOLTÉA

Trois étapes permettent à l'entreprise d'affecter le solde de sa taxe d'apprentissage :

1. Calculer, déclarer et payer le montant de la taxe d'apprentissage à répartir
Après que les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage aient émis leur Déclaration Sociale Nominative en avril (DSN) et payé leur solde de taxe d'apprentissage en mai, l'URSSAF la CCMSA versent à l'opérateur répartiteur national (Caisse des dépôts et consignations - CDC) la totalité des montants déclarés hors frais de gestion.
2. Répartir la taxe d'apprentissage vers les établissements bénéficiaires
Les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage ont accès à la plateforme SOLTÉA via leurs identifiants [Net-entreprises](#). Une fois connectés sur SOLTÉA, les employeurs accèdent aux modalités de répartition du solde de la taxe d'apprentissage entre les établissements habilités et aux caractéristiques de chacun des établissements habilités et leurs formations.
3. Verser les fonds aux établissements bénéficiaires par la CDC
La Caisse des dépôts verse le montant du solde de taxe d'apprentissage par virement bancaire à chaque établissement bénéficiaire, selon les choix de répartition réalisés par les employeurs.
Le fonctionnement de SOLTÉA garantit que le maximum de fonds liés au solde de la taxe d'apprentissage est versé aux établissements destinataires, selon les choix des employeurs, ou selon l'application de critères définis par décret lorsque les employeurs n'auront pas fait connaître leurs choix.

L'interface « entreprise » de la plateforme SOLTÉA permet ainsi de sélectionner un établissement ou une formation dans un établissement, puis d'y affecter une part du solde de la taxe d'apprentissage. Cette démarche peut être réalisée plusieurs fois et une phase de validation intervient en fin de parcours (Cf. [Annexe 2](#)).

« Interface » entreprise



Annexe 2 : Le parcours utilisateur entreprise

Afin d'identifier et de sélectionner des établissements, la plateforme propose aux employeurs :

- un moteur de recherche « simple » qui permet de trouver un établissement via son nom, son code UAI ou son SIRET, ou via une recherche par ville ;

Accueil > Recherche établissement

← Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Ville

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

LANCER UNE RECHERCHE RECHERCHE AVANCÉE

- une recherche avancée qui prend en compte l'ensemble des éléments renseignés par l'établissement (localisation, formation...).
- la recherche retourne une liste d'établissements en résultat ;

Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Polytech de Lyon

Ville

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

LANCER UNE RECHERCHE RECHERCHE AVANCÉE

Résultat : 1 établissement

Polytech de Lyon
Villeurbanne | 69100

VOIR LA FICHE

- l'employeur peut accéder à la fiche établissement qui comprend les informations renseignées par celui-ci (comme le référent, le site internet...);

ACCUEIL | RECHERCHE ÉTABLISSEMENT | SYNTHÈSE | SUIVI DES VERSEMENTS

Accueil > Recherche établissement > Fiche établissement

← Fiche établissement

Polytech Lyon

Adresse 15 Boulevard André Latarjet 69100 Villeurbanne	Coordonnées 04 72 43 16 24 ta-polytech@univ-lyon1.fr	Informations SIRET : Non renseigné Code UAI : 0693550J
		Contact(s) Élodie Mailly Responsable communication elodie-mailly@univ-lyon1.fr 01 67 67 06 81

Site internet de l'établissement
<https://polytech.univ-lyon1.fr/>

[SIGNALER CET ÉTABLISSEMENT](#)

- plus bas sur cette page, figure la proposition de répartir le solde de la taxe d'apprentissage à un établissement (CIO par exemple) ou à une ou des formations de l'établissement (lycée par exemple);

Site internet de l'établissement
<https://polytech.univ-lyon1.fr/>

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez :

Attribuer à l'établissement

Attribuer à une/des formations de l'établissement

[ENREGISTRER MES CHOIX](#)

- **NB** : dès lors que l'établissement choisi porte des formations (lycée), si l'employeur sélectionne le niveau Etablissement (« Attribuer à l'établissement »), ce sont l'ensemble de ses formations habilitées (inscrites sur les listes régionales) qui pourront bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage. En effet, un établissement de formation ne peut percevoir le solde de la taxe d'apprentissage qu'au titre de ses formations habilitées et les sommes perçues doivent être utilisées pour le développement et la promotion de ces-mêmes formations.

- si l'employeur choisit de verser à une ou plusieurs formations spécifiques (il sélectionne « attribuer à une ou des formations de l'établissement »), il retrouve l'interface suivante :

Site internet de l'établissement
<https://polytech.univ-lyon1.fr/>

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez :

Attribuer à l'établissement
 Attribuer à une/des formations de l'établissement

Sélectionnez les formations que vous souhaitez soutenir :

Diplôme d'ingénieur de spécialisation entrepreneuriat et innovation
 Diplôme d'ingénieur spécialité génie biomédical
 Diplôme d'ingénieur spécialité informatique
 Diplôme d'ingénieur spécialité mathématiques appliquées et modélisation
 Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique
 Diplôme d'ingénieur spécialité systèmes industriels
 STS - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAAGE

- lorsqu'il effectue un choix de répartition, le site affiche une interface de ce type :

Nom de l'établissement	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Polytech de Lyon			  
École polytechnique universitaire de S			  
INSPE Académie de Lille Hauts-de-Fra Université polytechnique des Hauts-de France			  
Lycée polyvalent Marlioz			  
Lycée polyvalent Marlioz			  

Crédits à répartir

89 %

Nom de l'établissement : **Polytech de Lyon**

Détail de l'attribution : **Établissement**

Part de vos crédits attribués en % : **11**

Crédits répartis 0 % ENREGISTRER MES ATTRIBUTIONS

- une fiche de synthèse liste l'ensemble des choix réalisés. Ils ne sont cependant pas encore définitifs :

Nom de l'établissement	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Polytech de Lyon	11 %	Établissement	  
École polytechnique universitaire de Savoie	22 %	Formation Ingénieur Systèmes Numériques - Instrumentation	  
INSPE Académie de Lille Hauts-de-France - Université polytechnique des Hauts-de-France	22 %	Formation Pilotage des Organisations Scolaires et Éducatives en France et à l'International (POSEFI)	  
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation Management Commercial Opérationnel	  
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation Gestion Transport & Logistique Associée	  

Crédits répartis	55 %
Crédits restants à répartir	45 %

[ENREGISTRER MES ATTRIBUTIONS](#)

- **ATTENTION** : l'employeur peut enregistrer ses choix définitivement ou bien garder la possibilité de les modifier en cliquant sur la case : « je souhaite modifier mes choix ultérieurement ».

Si l'employeur ne coche pas cette case, les crédits liés aux choix non réalisés ne seront plus à sa main et seront répartis en fonction des critères nationaux.



Vos choix ont bien été enregistrés !

Sauf précision contraire de votre part, votre répartition est la suivante :

- **55 % de vos crédits** sont attribués à des établissements bénéficiaires et seront mis à disposition dès la prochaine opération bancaire ;
- **45 % des crédits** restants feront l'objet d'une répartition nationale lors de la dernière opération de virement bancaire.

Si vous souhaitez revenir sur vos choix pour attribuer les crédits restants à des établissements, et qu'aucun versement ne soit effectué dans l'immédiat, cochez la case suivante :

Je souhaite modifier mes choix ultérieurement.

VALIDER ET ACCÉDER À LA SYNTHÈSE

VOIR LE SUIVI DES VERSEMENTS